



ALPES AVENTURE

2 rue du génépi F-05120 L'ARGENTIERE LA BESSEE

info@alpes-aventure.com

alpes-aventure.com

06 81 21 81 97

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE APPLIQUEES À ALPES AVENTURE

En références au Code du Tourisme - loi du 22 juillet 2009 (décrets parus au J. O. le 23 décembre 2009)

INSCRIPTION :

L'inscription à l'un de nos séjours implique l'adhésion à notre association et à nos conditions de ventes. La cotisation annuelle à l'association Alpes Aventure est offerte. Tout bulletin d'inscription doit être rempli et signé par le participant en double exemplaire si le bulletin est sous forme papier, accompagné d'un acompte de 30% du montant du séjour ajouté des assurances choisies. En cas d'inscription en ligne, à réception du formulaire un contrat récapitulatif PDF sera émis auprès du participant qui le validera, l'inscription définitive n'étant prise en compte qu'à réception d'un acompte de 30% du montant du séjour ajouté des assurances choisies. La réception de cet acompte n'implique la réservation que dans la limite des places disponibles. La réservation sera caduque en l'absence de confirmation par Alpes Aventure dans les 8 jours suivants la réception de celui-ci. L'acompte versé sera alors remboursé sans délai.

Le solde devra être réglé au plus tard 30 jours avant la date du départ. Pour tout solde non réglé dans ce délais, Alpes Aventure se réserve le droit de rendre votre inscription caduque. En cas d'inscription à moins de 30 jours de la date du départ, la totalité du séjour ou voyage sera versée dès la demande de réservation. Les assurances doivent être obligatoirement choisies à la signature du contrat et réglés à ce moment.

PRIX :

Le participant reconnaît avoir pris connaissance des informations relatives aux voyages qu'il a choisis, grâce à notre brochure, notre site internet et nos fiches techniques, qui lui ont été fournies ou mises à disposition préalablement. Nous mentionnons dans nos fiches techniques ce qui est compris et ce qui ne l'est pas. De façon générale, les taxes d'aéroport, les frais de vaccins, de visas, les boissons, les visites de sites et le matériel personnel ne sont jamais compris dans le prix, sauf mention écrite.

Transport / Visites / Excursions / Hébergement / Nourriture : inclus / non inclus selon programme et fiche technique fourni par l'organisateur.

Prix établis à la date de mise en ligne des séjours sur le site alpes-aventure.com sur la base du cours des changes, des tarifs aériens et des prestations au sol connus à ce jour et susceptibles de réajustement au plus tard 30 jours avant le départ. Tout retard dans le paiement du solde pourra être considéré comme une annulation pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation en vigueur.

Révision du prix : Conformément à l'article L 211-12 du code du Tourisme les prix prévus au contrat sont révisibles jusqu'à 30 jours du départ, pour tenir compte des coûts des transports, des redevances et taxes, des taux de change (selon brochure ou programme de l'organisateur) et d'un nombre de participants inférieur au nombre minimal mentionné sur la fiche technique du séjour. Encadrement selon programme et fiche technique fournie par l'organisateur.

INFORMATION APRES INSCRIPTION

Après le règlement du solde (et 30 jours au plus tard avant votre départ si le solde a été réglé auparavant), vous recevrez un dossier de voyage comportant tous les renseignements utiles et indispensables pour effectuer votre séjour (heures et lieux exacts de rendez-vous, moyens d'accès pour se rendre au rendez-vous, coordonnées des représentants locaux, possibilités de co-voiturage...).

ALPES AVENTURE 2 rue du génépi 05120 L'ARGENTIERE LA BESSEE

06 81 21 81 97

info@alpes-aventure.com

alpes-aventure.com

Association immatriculation ATOUT France affiliée APRIAM 073.1000023 ALPESPACE-LE NEPTUNE 50 voie Albert Einstein 73280 FRANCIN

Garantie financière : Groupama Assurance-Credit - contrat n° 4000713451
Assureur RCP : MMA IARD 10 bd Marie et Alexandre Oyon (72) LE MANS

RESPONSABILITE :

Conformément à l'article I211-16 du Code du Tourisme, Alpes Aventure ne pourra être tenu pour responsable des conséquences et événements du fait du participant, d'incidents ou événements imprévisibles et insurmontables, d'un tiers extérieur au contrat de voyage ou par des circonstances ayant un caractère de force majeure imposée pour des raisons liées à votre sécurité ou à la demande impérative d'une autorité administrative. Cependant, Alpes Aventure en tant qu'organisateur s'efforcera de rechercher des solutions de nature à surmonter les difficultés survenues ou à minimiser les frais. Ceci ne saurait en aucun cas être assimilé à un quelconque dédommagement impliquant sa responsabilité.

Aérien : en vertu des conditions du contrat de transport des compagnies aériennes régies par les conventions de Varsovie et de Montréal nous ne pouvons être tenus pour responsables, en cas d'encombrement de l'espace aérien, intempéries, retard, pannes, perte ou vol de bagages, défaut d'enregistrement, pertes ou vol des billets d'avion, le défaut de présentation ou la présentation de documents d'identité et/ou sanitaires périmés ou d'une durée de validité insuffisante (carte d'identité, passeport, visas, certificat de vaccination...) non conformes aux indications figurant sur nos fiches techniques.

Si vous utilisez un pré acheminement, nous vous recommandons de prévoir des délais suffisants. En cas de retard à l'enregistrement, vous serez refusé et il sera retenu 100% du voyage. Les tarifs spéciaux n'autorisent pas de changement et ne seront en cas remboursables en cas de retard ou de modification d'heure de décollage. Les heures indiquées ne sont pas garanties ; le transporteur peut sans préavis se substituer à d'autres transporteurs, utiliser d'autres avions, modifier ou supprimer les escales prévues en cas de nécessité. Nous vous communiquerons les changements qui pourraient avoir lieu avant votre départ.

PARTICULARITES DE NOS SEJOURS

Chaque participant doit se conformer aux conseils et consignes donnés par l'encadrement, nous ne pouvons être tenu pour responsables des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente. L'encadrement reste le seul juge durant le séjour de modifier le programme. En effet, le caractère sportif de nos séjours peut nous amener, lorsque des circonstances impérieuses impliquant la sécurité des voyageurs nous y contraignent, à substituer un moyen de transport à un autre, un hébergement à un autre, prendre un itinéraire différent ou annuler certaines excursions. Le participant ne pourra les refuser sans motifs valables. En revanche, si les prestations acceptées sont de qualité inférieure, la différence de prix sera remboursée par Alpes Aventure, dès le retour. S'il ne peut être proposée aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées pour motifs valables, nous assurerons le retour du participant sans supplément de prix. Chaque participant doit être conscient des risques et aléas inhérents à la pratique des sports de pleine nature dans des milieux pouvant être hostiles, et les accepter. Une personne peut être exclue du séjour si elle met en péril sa sécurité ou celle du groupe, par son comportement ou son attitude.

ANNULATION – MODIFICATION

Annulation de votre part :

Toute annulation de votre part avant le départ doit nous parvenir par lettre recommandée ou par email avec accusé réception ; c'est la date de réception de cette lettre ou email qui sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. En cas de désistement à plus de 60 jours avant votre départ, les sommes versées vous seront remboursées sauf une retenue de 5% du montant du séjour avec une somme forfaitaire minimale de cinquante euros par personne plus les frais engagés au titre du transport aérien ou bateau ou prestations terrestres. Pour tout billet d'avion émis à l'avance, que ce soit à la demande du participant ou en raison de la politique des compagnies aériennes pour certains types de tarifs, il sera facturé des frais d'annulation à 100% du prix du billet, quelle que soit la date d'annulation.

Barème de retenue en cas d'annulation de votre part :

A plus de 60 jours du départ, 5% du montant du séjour avec un minimum forfaitaire de 50€ par personne plus les frais non remboursables engagés au titre du transport aérien, bateau ou terrestres.

Pour le barème suivant, les frais d'annulation sont calculés hors prestations non remboursables, si il y en a.

De 60 à 31 jours : 15 % du montant total du voyage
De 30 à 21 jours : 35 % du montant total du voyage
De 20 à 16 jours : 50 % du montant total du voyage
De 15 à 7 jours : 75% du montant total du voyage
Moins de 7 jours : 100 % du montant total du voyage

Le montant de l'assurance n'est pas remboursable. Toute interruption volontaire du voyage de votre part n'ouvre droit à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par l'encadrement du séjour, pour niveau insuffisant ou non respect des consignes de sécurité.

En cas d'impossibilité d'effectuer le séjour, vous pouvez nous proposer une autre personne à la condition qu'elle remplisse les mêmes conditions et que nous n'ayons pas déjà engagé de réservation en votre nom propre, qui de ce fait resterait du. Vous êtes tenus de nous en informer au plus tard 7 jours avant le départ par lettre recommandée ou email avec accusé réception.

Annulation de notre part :

Si nous devons annuler un départ pour des raisons indépendantes de notre volonté, ou pour manque de participants, nous vous proposerions alors différentes solutions de remplacement, au tarif en vigueur, ou le remboursement intégral des sommes payées. Le participant en sera informé au plus tard 21 jours avant la date du départ. Aucune indemnité compensatoire ne sera versée.

ALPES AVENTURE 2 rue du génépi 05120 L'ARGENTIERE LA BESSEE
06 81 21 81 97 info@alpes-aventure.com www.alpes-aventure.com

Association immatriculation ATOUT France affiliée APRIAM 073.1000023 ALPESPACE-LE NEPTUNE 50 voie Albert Einstein 73280
FRANCIN

Garantie financière : Groupama Assurance-Credit - contrat n° 4000713451
Assureur RCP : MMA IARD 10 bd Marie et Alexandre Oyon (72) LE MANS

LITIGES

Toute réclamation, sauf cas de force majeure, relative au voyage doit être adressée par lettre recommandée ou email avec accusé réception dans un délai d'un mois après la date de retour.

ASSURANCES

Vous devez obligatoirement être assuré en assistance / rapatriement pour participer à un séjour Alpes Aventure. L'assurance que nous proposons vous couvre également en frais de secours. Nous vous proposons lors de votre inscription trois options d'assurance.

-Assurance assistance – rapatriement, pour 1% du montant du séjour.

-Assurance annulation, vol et perte de bagages, Interruption de séjour pour 3,5% du montant du séjour.

-Assurance « multirisque » avec assistance – rapatriement, annulation, vol et perte de bagages, et interruption du séjour, pour 4% du montant du séjour.

Les assurances proposées par Alpes Aventure ne peuvent être souscrites que par des personnes dont la résidence principale se trouve dans l'un des pays suivant : France métropolitaine, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Gibraltar, Grèce, Irlande, Italie et îles, Liechtenstein, Luxembourg, Principauté de Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Saint-Marin, Suède et Suisse.

Annulation : L'assurance annulation ne peut être souscrite que le jour de votre inscription, date à laquelle elle prendra effet. En aucun cas elle ne pourra être souscrite ultérieurement.

Assistance – rapatriement : Un participant ne voulant pas souscrire à l'assurance que nous proposons devra nous communiquer lors de son inscription une attestation d'assurance mentionnant le montant maximum de la couverture.

Aucune modification ne sera possible une fois l'assurance souscrite.

Nous vous invitons vivement à télécharger les dispositions générales d'assurance et d'assistance que nous proposons et consulter le tableau des montants de garanties sur notre site.

<http://alpes-aventure.com/wp-content/uploads/2015/12/Alpes-Aventure-Assistance-n°58-224-381.pdf>

<http://alpes-aventure.com/wp-content/uploads/2015/12/Alpes-Aventure-Annulation-Bagages-Interruption-Sejour-n°-58-224-382.pdf>

Avertissement - Seules la pathologie et la réalité de la maladie sont appréciées par le Médecin Conseil d'Europ Assistance pour justifier la prise en charge d'une annulation de voyage. La nature du voyage n'est jamais prise en compte pour apprécier l'annulation.

Quels que soient la nature du séjour (sportif, nécessitant une certaine endurance...), les conditions environnementales dans lequel le séjour s'inscrit ou les capacités physiques requises pour participer au séjour, seule la maladie grave définie comme "un état pathologique dûment constaté par un docteur en médecine interdisant formellement de quitter le domicile et nécessitant des soins médicaux et la cessation absolue de toute activité professionnelle", peut justifier une indemnisation au titre la garantie annulation.

LOCATION DE MATERIEL

Le matériel qui est loué par l'intermédiaire de Alpes Aventure est sous l'entière responsabilité des participants pendant toute la durée du séjour de sa prise en main à sa remise à l'issue du séjour.

PRET DE MATERIEL

Le matériel qui est vous est prêté pendant votre séjour est du matériel Alpes Aventure. Il est sous l'entière responsabilité des participants pendant toute la durée du séjour de sa prise en main à sa remise à l'issue du séjour. En cas de casse, vol ou perte, 100% du prix du remplacement du matériel au jour de la casse, vol ou perte sera dû par le participant à Alpes Aventure.

Retenues pour casse, perte ou vol applicables :

Piolet : 110 €

Crampons : 80 à 110 € selon modèles

Harnais : 30 à 50 € selon modèles

Casques : 45 €

Thermos : 25 €

DVA : 280 €

Pelle : 45 €

Sonde : 65 €

ALPES AVENTURE 2 rue du génépi 05120 L'ARGENTIERE LA BESSEE
06 81 21 81 97 info@alpes-aventure.com www.alpes-aventure.com

Association immatriculation ATOUT France affiliée APRIAM 073.1000023 ALPESPACE-LE NEPTUNE 50 voie Albert Einstein 73280
FRANCIN

Garantie financière : Groupama Assurance-Credit - contrat n° 4000713451
Assureur RCP : MMA IARD 10 bd Marie et Alexandre Oyon (72) LE MANS